



Du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 10/04/2025

Affichée le 10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois d'avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Pierre OLÇOMENDY, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Vanessa BEAU (procuration à Mikael DACHARY), Fabienne ETCHEGARAY, Véronique SANCHEZ,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sylvie DUBREUIL ELISSALDE

DCM 08 : Remboursement de frais à un agent communal

Mr. Le Maire expose qu'un agent des services techniques a passé la visite médicale d'aptitude à la conduite permis C pro auprès d'un médecin agréé et a réglé les honoraires du médecin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De rembourser à l'agent le coût de la visite qui s'élève à 36.00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU